



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LA GARANTIE MIDAS

Article 1 : Garantie légale :

- Sur toutes les pièces montées dans un garage MIDAS, le client bénéficie, indépendamment de la garantie contractuelle, de la garantie légale pour vices cachés, comme prévu dans l'article 1641 et suivants du Code Civil concernant la vente de biens de consommation.
- La garantie contractuelle est réglée par l'article 2.
- Sur toutes les pièces emportées et non montées par les garages MIDAS, le client bénéficie uniquement de la garantie légale.
- Le client a la charge de la preuve d'un vice caché, après l'écoulement d'une période de 6 mois à partir du jour de la livraison et/ou du montage.
- Pendant toute la durée de la garantie et sur présentation de la facture et de la pièce défectueuse, MIDAS prendra en charge la réparation et le remplacement éventuel des pièces défectueuses. La durée de la garantie de la pièce remplacée n'empêchera pas l'expiration de la période initiale de garantie sur les autres pièces.
- L'appel à la garantie doit se faire dans les délais prescrits par la loi.
- Afin de prouver que l'appel a été fait endéans la période légale de garantie, le client devra, en cas de contestation sur cette date, en présenter une preuve écrite.
- L'appel à la garantie doit être formulé endéans une période de 2 mois, à compter de la date à laquelle la déficience a été constatée par le client.

Article 2 : Garantie contractuelle :

A partir de la date figurant sur la facture émise par MIDAS, toutes les pièces qui font partie de la gamme normale de MIDAS sont garanties, pièces et main d'œuvre, pendant deux ans, sauf les exceptions mentionnées ci-après.

Il y a une garantie pièces et main d'œuvre de :

- a) Trois ans pour les pièces d'échappement et les catalyseurs
- b) Deux ans pour les pièces de freins, avec un maximum de 30.000 km pour les plaquettes de freins
- c) Deux ans pour les batteries de démarrage et 3 ans sur la gamme batterie Midas ORIGIN'ALL (cette garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation non-conforme, de défaut d'entretien, de détérioration par suite d'accident ou de défaut du circuit électrique de la voiture)
- d) Les pneus sont seulement garantis selon la garantie du fabricant. Le pneu Midas est garanti 5 ans dans la limite de 40.000km (ou 30.000km indices \geq V), voir conditions sur le dépliant disponible dans votre garage Midas ou sur www.midas.be
- e) Sur les pièces d'échange (alternateurs, démarreurs, compresseurs airco, etc.) la garantie est d'un an au maximum
- f) Les embrayages ont une garantie limitée d'1 an avec un max. de 50.000 km
- g) Les courroies de distribution ont une garantie d'un an, à condition de respecter l'intervalle de remplacement conseillé par le constructeur.

La garantie contractuelle est exclusivement valable dans tous les garages MIDAS européens en tenant compte des conditions suivantes :

1. Cette garantie contractuelle se limite à la pose et au remplacement des pièces et fournitures défectueuses montées par des techniciens MIDAS.
2. La garantie prend cours à la date mentionnée sur la facture initiale et se termine en tous cas le dernier jour de la période de garantie prévue. La garantie ne peut être prolongée.
3. La garantie n'est applicable que sur présentation de la facture MIDAS initiale le jour où la prestation sera effectuée à titre de garantie. Toute présentation de la facture initiale après la date de la prestation sous garantie ne peut donner lieu à un remboursement.
4. La garantie est uniquement d'application pour les voitures particulières utilisées dans des circonstances normales de circulation. Elle ne s'applique pas en cas de détérioration provoquée par un usage anormal ou par un mauvais entretien, ni pour des dommages qui sont directement ou indirectement la conséquence d'un accident. La garantie ne s'applique pas aux véhicules destinés à une utilisation commerciale ou de transport ni aux véhicules participant à des compétitions automobiles.
5. La garantie est automatiquement caduque dans le cadre d'une intervention, sur les pièces, par une personne extérieure au réseau MIDAS.
6. La garantie ne peut être invoquée si la détérioration de la pièce montée par MIDAS est consécutive à la défectuosité d'un autre organe/pièce et/ou du refus ou de la négligence du client de remédier à cet état de fait.
7. Cette garantie ne peut, en aucun cas, donner droit à des dommages et intérêts.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Nos factures sont payables au comptant à l'enlèvement du véhicule.
2. Les plaintes ou contestations relatives à la bonne exécution des travaux doivent nous parvenir dans un délai de 8 jours suivant l'émission de la facture. La réclamation ne sera prise en considération que si elle nous est adressée par lettre recommandée, accompagnée obligatoirement d'une copie de la facture initiale et envoyée au garage MIDAS qui a effectué les réparations et dont l'adresse est mentionnée sur la facture.
3. Toute facture impayée sera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, majorée d'un intérêt de retard de 1% par mois sur le montant facturé (y inclus la TVA) et cela jusqu'au règlement intégral du principal, des intérêts et des frais. En cas de non-paiement de ladite facture dans un délai de quinze jours suivant la date de celle-ci, le solde intégral est immédiatement exigible et la facture sera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, majorée d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % du montant initial de la facture avec un minimum de 50 EUR. De plus tous les frais de recouvrement seront à la charge du client.
4. Le contrat est régi par le droit belge. En cas de litige seront seuls compétents :
 - Pour les garages MIDAS situés en Flandre, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers
 - Pour les garages MIDAS situés à Bruxelles ou en Wallonie, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.
5. Conformément à la réglementation en vigueur, les Données Personnelles collectées des Clients et prospects seront traitées par Midas Belgique et le réseau Midas, Responsables de Traitement. Les données collectées dans le cadre de la réalisation des prestations en centre Midas (données techniques du véhicule, coordonnées personnelles) sont nécessaires à la bonne réalisation du contrat de prestation de service conclu avec Midas. Ces données peuvent également servir à réaliser des études et statistiques, des enquêtes de satisfaction dans l'intérêt légitime de Midas et pour optimiser le service à la Clientèle. Lorsque vous avez fait appel aux services de Midas, et sauf opposition de votre part, vous êtes susceptible de recevoir des offres et promotions personnalisées de notre part. Vous pouvez à tout moment, en justifiant de votre identité, exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité des Données Personnelles vous concernant, auprès de MIDAS S.A. ou en adressant un email à info@midas.be ou encore formuler une réclamation auprès de la Privacy Commission. Vous pouvez également donner des instructions pour l'accès à vos données par vos ayants droits. Vous pouvez consulter l'intégralité de notre Charte Protection des Données Personnelles sur notre site web : www.midas.be/fr/vie-privee.
6. Tout acompte versé par le client pour la réservation d'une pièce restera, en cas d'annulation par celui-ci, propriété de MIDAS. Dans le cas où MIDAS renoncerait à la vente, le client recevra un montant comparable à titre de dédommagement.
7. Du fait que MIDAS offre un service de réparation rapide afin de réduire au maximum le temps d'immobilisation du véhicule, tout véhicule qui ne serait pas enlevé le lendemain du jour de réparation sera entreposé dans un parking payant et aux frais du client.
8. MIDAS est uniquement responsable des accessoires et appareils fixés au véhicule ainsi que des objets confiés aux ateliers de MIDAS, après que le client en ait fait l'inventaire en présence de notre personnel.